

Arrêté N° MA-ART-2024-124

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, route barrée et interdiction de stationner, rue de l'Odon et rue des Aulnes, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay du 1 juin au 14 juin 2024 - PROLONGATION ART-2024-076

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

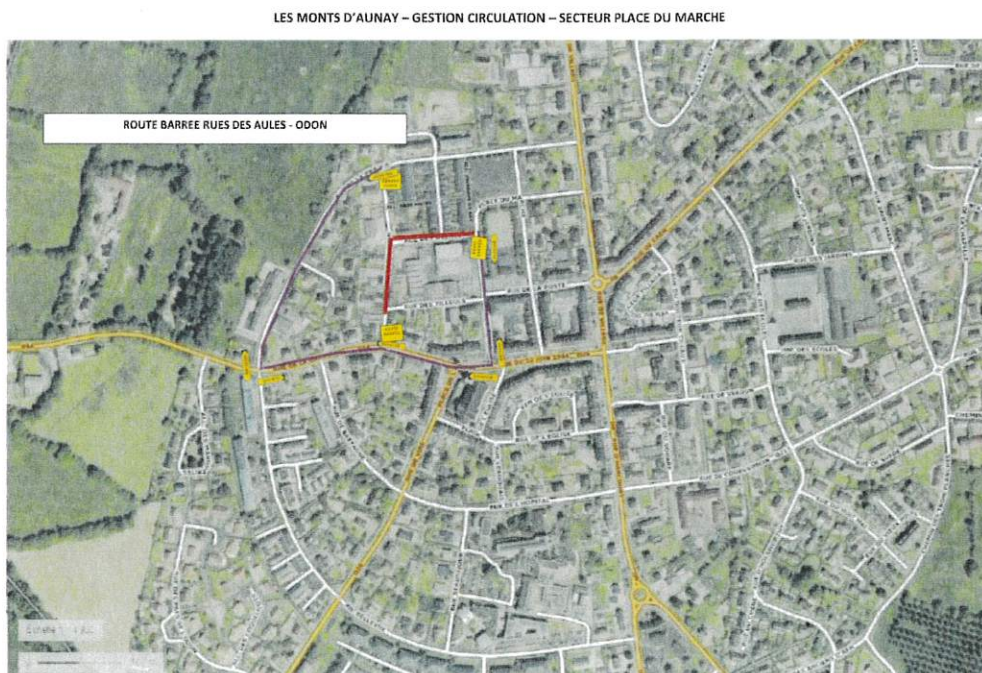
Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de prolongation d'arrêté présentée par l'entreprise **BERNASCONI** pour des travaux de réhabilitation du réseau AEP/EU/EP, rue de l'Odon et rue des Aulnes, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, **du 1 juin au 14 juin 2024** ;

ARRÊTE

Article 1 : Pendant toute la durée des travaux, le stationnement est interdit.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, le route est barrée. (**en rouge**) Déviation par la rue Cépari, rue de la Gare et rue de la Prairie.
(voir plan)



Article 3 : L'entreprise est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

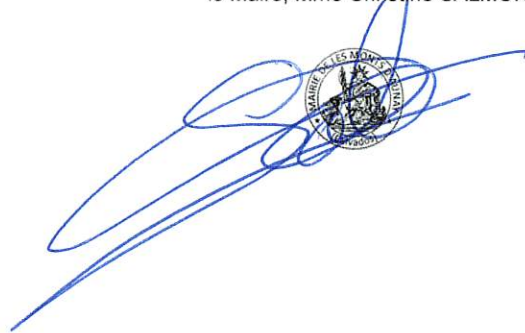
- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,

- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- L'entreprise **BERNASCONI**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer

l'exécution. Fait à Les Monts d'Aunay, le 31 mai 2024

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in blue ink, which is somewhat stylized and scribbled. The signature is written over the official seal of the Municipality of Les Monts d'Aunay. The seal is circular and contains a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DES MONTS D'AUNAY' and '1870'.